

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X V ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission des affaires économiques

– Examen, en application de l'article 88 du Règlement, des amendements restant en discussion sur la proposition de loi portant création d'une prime pour le climat et de lutte contre la précarité énergétique (n° 2352) (*M. Boris Vallaud, rapporteur*) 2

Jeudi
12 décembre 2019
Séance de 8 heures 45

Compte rendu n° 29

SESSION ORDINAIRE DE 2019-2020

Présidence
de M. Roland Lescure,
Président



La commission des affaires économiques a examiné, en application de l'article 88 du Règlement, les amendements déposés en séance publique sur la proposition de loi portant création d'une prime pour le climat et de lutte contre la précarité énergétique (n° 2352) (*M. Boris Vallaud, rapporteur*).

La commission n'a accepté aucun amendement.

Membres présents ou excusés

Commission des affaires économiques

Réunion du jeudi 12 décembre 2019 à 8 h 45

Présents. – M. Éric Bothorel, M. Roland Lescure, M. Boris Vallaud